



Familles

Demande de remboursement

Parents de jeunes Columérin.e.s
âgé.e.s de 4 à 25 ans inclus et dont le
quotient familial est inférieur à 1 500.



Cocher la/les case(s) correspondant à votre demande	Titre de transport	Montant pris en charge par la Ville ⁽¹⁾
	Carte Pastel ⁽²⁾	9 €
	Pass 3 jours	4 € / mois ⁽³⁾
	Abonnement 7 jours	
	Ticket 10 déplacements	

(1) Aides de la Ville de Colomiers en vigueur pour les abonnements achetés à compter du 3 juillet 2017

(2) La Carte Pastel est valable à vie. Elle est uniquement remboursée par la Ville de Colomiers lors de la première demande.
Tout renouvellement ne sera pas remboursé par la Ville de Colomiers

(3) L'aide est attribuée pour un ou deux parents, pour un maximum de 4 €/mois/parent

Pièces à fournir

- Carte Pastel du bénéficiaire n°
- Copie attestation CAF (QF <1500) (1^{ère} demande, puis à chaque début d'année civile)
- Livret de famille (1^{ère} demande)
- Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus ou taxe foncière justifiant la domiciliation
ou copie de bail de location/titre de propriété + facture pour les **nouveaux Columérin(e)s**
ou attestation de résidence sur la Ville de Colomiers délivrée par les centres d'hébergement
columérins ou par leurs employeurs pour les **personnes en situation de handicap**
- Justificatifs originaux d'achat des titres suivants :
 - Carte Pastel (1^{ère} demande)
 - Pass 3 jours
 - Pass 7 jours
 - Ticket 10 déplacements
- RIB pour remboursement par virement

Bénéficiaire

Nom Prénom

Adresse.....

.....

Téléphone

E-mail.....

Né-e le